



PQ 2026

Assistantes médicales

Chères apprenties, Chers apprentis,

Votre troisième année d'apprentissage... Vous ne serez jamais aussi envahis d'informations ou rumeurs diverses que durant cette année !

Si vous deviez avoir des questions, nous vous prions de prendre contact avec votre maîtresse de classe sans tarder. Si nécessaire, celle-ci vous dirigera vers la direction des examens.

Agenda

Octobre 2025

Veuillez signer **le formulaire d'inscription après avoir contrôlé vos données personnelles.**

Mars 2026

Vous recevrez votre **convocation personnelle** à l'examen.
Vous serez informée sur le déroulement des examens : dates, experts etc.

**Semaine 23 (Berne) et
Semaine 24 (BFB, Bienne)**

Procédure de qualification.

30 juin 2026

Proclamation des résultats. Une liste des candidat-e-s qui ont réussi les examens sera affichée à l'accueil de la BFB au parterre et visible (stores montés) depuis l'extérieur sur la Place Robert Walser à **midi tapant**. Parallèlement, la Direction des examens publiera cette liste sur la page d'accueil de la BFB (www.bfb-bielbienne.ch) également dès midi.
Les candidat-e-s qui auront échoué recevront ce jour-là une lettre (copie à l'entreprise de formation) qui les informera du résultat. De plus nous avertissons entre 8h00 et 10h00 les candidat-e-s ayant échoué par téléphone.

1er juillet 2026

Remise des diplômes au Palais des Congrès, Bienne.

Étendue et organisation de la procédure de qualification avec examen final

¹ La procédure de qualification avec examen final porte sur les compétences opérationnelles dans les domaines de qualification ci-après selon les modalités suivantes:

- a. travail pratique sous la forme d'un travail pratique prescrit (TPP) d'une durée de 3 heures; les règles suivantes s'appliquent:
 1. le domaine de qualification est évalué vers la fin de la formation professionnelle initiale,
 2. la personne en formation doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation,
 3. le dossier de formation et les documents relatifs aux cours interentreprises peuvent être utilisés comme aide,
 4. le domaine de qualification porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations et des durées suivantes selon les formes d'examen ci-dessous:

Point d'appréciation	Domaine de compétences opérationnelles	Forme et durée d'examen		Pondération
		pratique	oral	
1 ⁹	Organisation et administration du cabinet médical Assistance au médecin durant la consultation et exécution des processus diagnostiques	20 min.	10 min.	15 %
2	Exécution des analyses de laboratoire et évaluation des paramètres des analyses	60 min.		30 %
3	Exécution des processus diagnostiques d'imagerie médicale et évaluation de la qualité de l'image	30 min.	15 min.	40 %
4	Application des processus thérapeutiques	45 min.		15 %

- b. connaissances professionnelles d'une durée de 3 ¾ heures; les règles suivantes s'appliquent:
 1. le domaine de qualification est évalué vers la fin de la formation professionnelle initiale,
 2. le domaine de qualification fait l'objet d'un examen écrit et porte sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations et des durées suivantes:

Point d'appréciation	Domaine de compétences opérationnelles	Durée	Pondération
1	Organisation et administration du cabinet médical	60 min.	20 %

Point d'appréciation	Domaine de compétences opérationnelles	Durée	Pondération
2	Assistance au médecin durant la consultation et exécution des processus diagnostiques	60 min.	15 %
3	Exécution des analyses de laboratoire et évaluation des paramètres des analyses	45 min.	20 %
4	Exécution des processus diagnostiques d'imagerie médicale et évaluation de la qualité de l'image	30 min.	30 %
5	Application des processus thérapeutiques	30 min.	15 %

- c. culture générale; ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale¹⁰.

² Dans chaque domaine de qualification, les prestations sont évaluées par au moins deux experts aux examens.

Conditions de réussite, calcul et pondération des notes

¹ La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies:

- la note du domaine de qualification «travail pratique» est supérieure ou égale à 4;
- la note du domaine de qualification «connaissances professionnelles» est supérieure ou égale à 4, et
- la note globale est supérieure ou égale à 4.

² La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final et de la note d'expérience pondérée. La pondération suivante s'applique:

- travail pratique: 30 %;
- connaissances professionnelles: 30 %;
- culture générale: 20 %;
- note d'expérience: 20 %.

³ La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des 6 notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles.

Allègement d'examen

Les demandes d'allègement d'examen (demande de mesures de compensation des désavantages) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription et déposées définitivement avant fin novembre de l'année en cours du passage des examens finaux.

Les demandes déposées après cette date ne seront pas prises en considération.